



CSE UES ATOS

Déclaration **CFDT**

25 septembre 2024

La **CFDT** a demandé la mise à l'ordre du jour de cette réunion le vote d'une délibération visant la création d'un espace de partage numérique entre les membres de l'instance représentant le personnel, afin de gérer en toute transparence la base documentaire du CSE.

Aujourd'hui, le secrétaire et ses adjoints envoient plusieurs versions d'un même document par mail et il est devenu très difficile de déterminer ce qui est de l'ordre du projet et de la version adoptée par le CSE.

Rappelons que le secrétaire est, au titre du règlement intérieur du CSE, le garant de la conservation des archives du CSE. Or, à ce jour, il n'a pas été en mesure de maintenir cette base documentaire partagée qui permettrait aux membres de l'instance d'évoluer dans un cadre de référence commun et partagé.

Notons enfin que le bureau est un organe d'exécution des décisions du CSE, pas un lieu de décision à la place de l'instance.

En privant le CSE du débat, de la nécessaire transparence et du pouvoir de décider, le bureau outrepassé ses fonctions.